

#### Présentation des finances communales 2006

Cette page informative remise aujourd'hui dans votre boîte à lettres est rédigée au nom de l'ensemble des élus. Elle offre un regard en toute transparence sur les finances communales. Elle répond à l'engagement pris en début de mandat, de communiquer régulièrement avec chacun d'entre vous. Les élus souhaitent vous faire partager ce regard au travers de l'examen du budget 2006 et de l'utilisation qui en sera faite. Vous trouverez aussi en dernière page, un tableau permettant de comparer les données financières de la commune avec une moyenne nationale de communes similaires (moyenne 2004, émanant du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).

#### Bonne lecture et bonnes vacances d'été à tous.

C'est au maire qu'il revient de proposer au Conseil Municipal, pour la durée de l'exercice, au moyen des documents budgétaires, les prévisions et les réalisations des dépenses et des recettes effectuées par la commune. Ces documents doivent obéir aux principes des finances publiques : sincérité, équilibre, annualité et unité.

Le budget de la commune comprend essentiellement cinq types de recettes : impôts locaux et compensations fiscales, dotations d'État, produits d'exploitation issus des services publics, subventions, et, emprunts.

La comptabilité publique oblige à distinguer entre dépenses (et recettes) de *fonctionnement* et dépenses (et recettes) d'*investissement*.

**Le budget 2006 de 1 155 803 €**, se compose d'une section de fonctionnement pour 478 705 € (41% du budget) et d'une section d'investissement pour 677 098 € (59% du budget) permettant l'inscription des prévisions et des autorisations de dépenses comme des recettes de l'exercice. Certaines de ces dépenses ont un caractère obligatoire (personnel, entretien, école, mairie...). D'autres sont dites imprévues.

Chaque section doit être *en équilibre*, c'est-à-dire que les prévisions de recettes doivent exactement couvrir les prévisions de dépenses. Dans la mesure où la loi impose que la plupart des recettes, dont en particulier le produit des 3 taxes locales, entrent en section de fonctionnement, cette section dégage en général un excédent de recettes sur les dépenses, qui sert à alimenter la section d'investissements et constitue l'*autofinancement* de la commune

(financement par la commune elle-même, d'une partie de ses investissements).

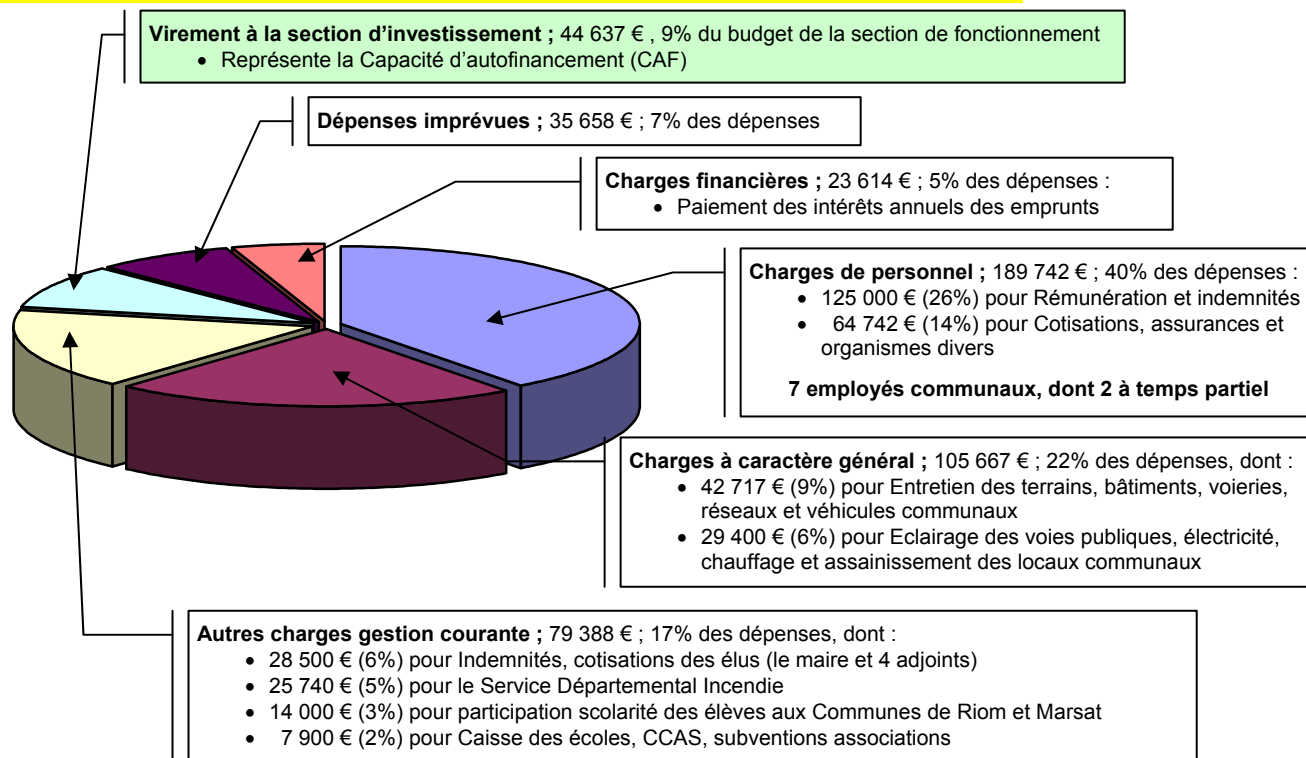
Les dépenses d'investissement sont des dépenses qui n'ont lieu qu'une fois, alors que les dépenses de fonctionnement se renouvellent année après année. C'est pourquoi il est important lors d'un nouvel investissement, d'évaluer non seulement le coût d'investissement, qui pourra être en partie financé par l'emprunt, mais aussi le coût de fonctionnement, qui lui, ne pourra pas être financé par l'emprunt (les intérêts sur l'emprunt qui a servi à financer l'investissement entrent alors dans le budget de fonctionnement).

Le budget primitif (BP) peut être modifié de deux façons en cours d'année : par un budget supplémentaire (BS) et par une ou plusieurs décisions modificatives. Les deux formules sont soumises au vote du Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le BP. Dans les deux cas, l'équilibre budgétaire, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, doit être maintenu.

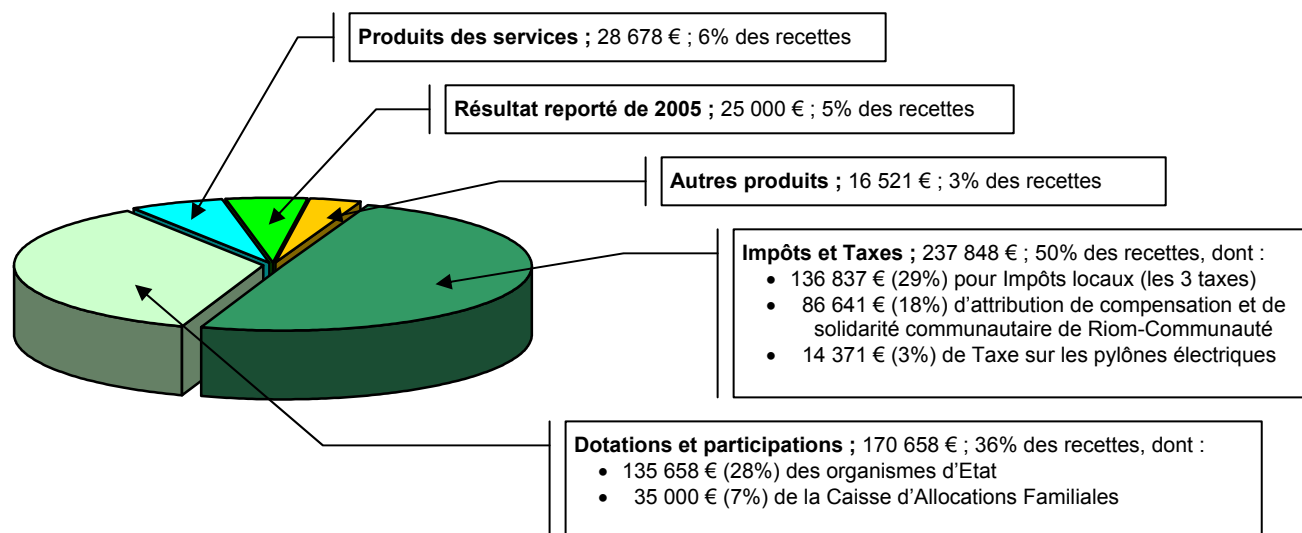
Pour son exécution, le budget obéit strictement au principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. En clair, la personne qui ordonne une dépense ou une recette (le maire) n'est pas la même que celle qui l'exécute (le comptable public).

En matière de gestion financière, il est important de faire la différence entre un **budget**, qui présente les prévisions pour l'année (à venir ou en cours), et un **compte** (administratif ou de gestion), qui décrit la réalité des recettes et des dépenses effectuées dans l'année (en cours ou passée).

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement ; les dépenses : 478 705 €



## Vue d'ensemble de la section de fonctionnement ; les recettes : 478 705 €



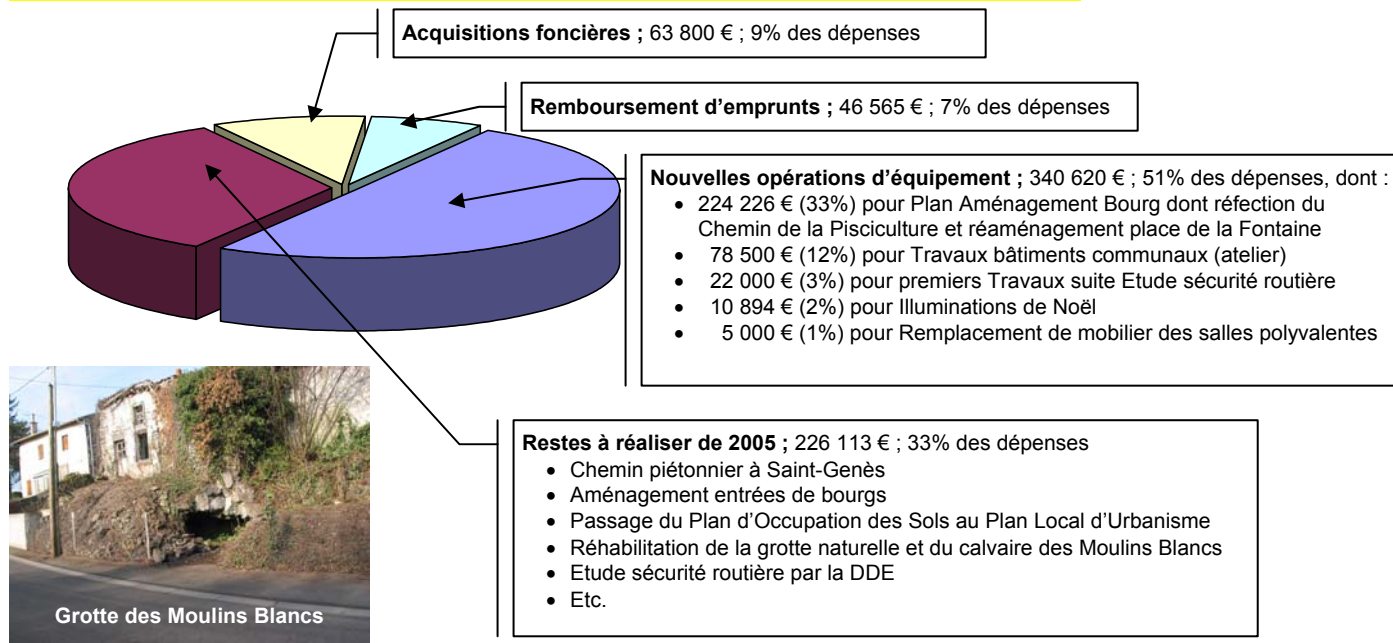
### Evolution du taux des trois taxes perçues pour le compte de la commune

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
taux d'augmentation	4%	4%	4%	2%	2%	4%
taxe habitation	4,91	5,11	5,31	5,41	5,52	5,74
taxe foncier bâti	9,15	9,52	9,90	10,09	10,29	10,70
taxe foncier non bâti	42,22	43,91	45,65	46,56	47,49	49,34

Le produit des 3 taxes était de 128 609 € en 2005. Par délibération en date du 31 mars 2006, le Conseil Municipal a relevé de 4% le taux de chacune des 3 taxes. Compte-tenu des bases d'imposition déterminées chaque année par les services fiscaux, le produit attendu pour l'année 2006 sera de l'ordre de 8 200 €.

A noter qu'un relèvement de un point du taux des taxes, n'apporte que 1 300 € supplémentaires au budget annuel de la commune.

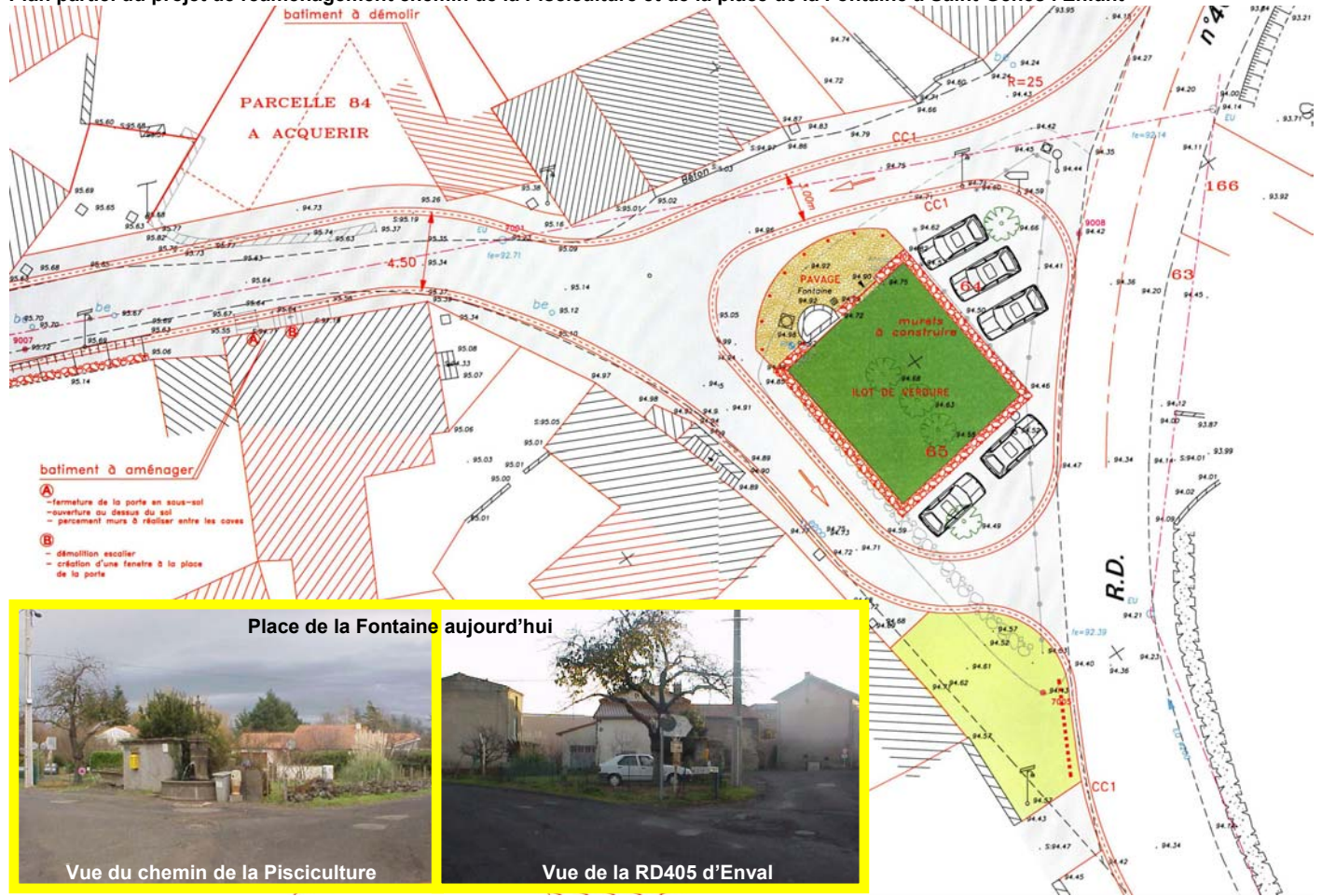
## Vue d'ensemble de la section d'investissement ; les dépenses : 677 098 €



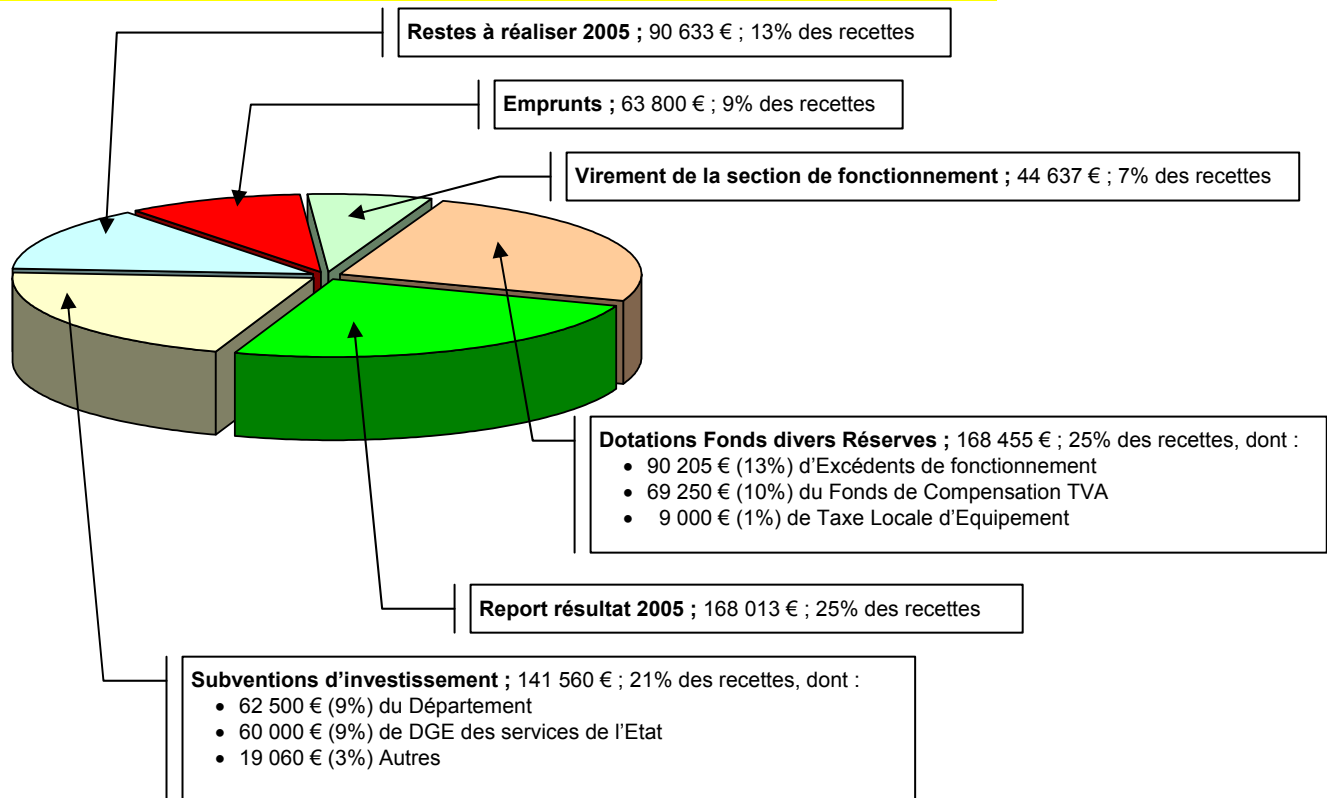
### Etat de la dette communale (En capital au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, et, *montant de l'annuité à payer*)

425 671 €	384 171 €	351 728 €	321 454 €	294 306 €	267 481 €	239 496 €	210 301 €	179 844 €	148 070 €	114 923 €	80 341 €	44 263 €	24 048 €	12 262 €
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
62 523 €	48 834 €	48 834 €	42 302 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	12 757 €	12 757 €

**Plan partiel du projet de réaménagement chemin de la Pisciculture et de la place de la Fontaine à Saint-Genès l'Enfant**



**Vue d'ensemble de la section d'investissement ; les recettes : 677 098 €**



## ANALYSE COMPAREE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX



### Commune de MALAUZAT

Population (recensement 1999) : 916 Habitants



Strate de comparaison : toutes les communes de 500 à 2 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (Taxe Professionnelle Unique)

**Année 2004**

Nota : Les éléments repris ici, sont extraits du site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances à l'adresse suivante : <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/> Ce sont les données disponibles les plus récentes.

Opérations	Budget de MALAUZAT		Moyenne de la strate	Ratios de structure	
	En milliers d'Euros	Euros par habitant		Malauzat	Moyenne de la strate
<b>Opérations de Fonctionnement</b>					
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	395	<b>431</b>	637	en % des produits	
dont : Impôts Locaux (les 3 taxes)	120	<b>131</b>	208	30,4	32,7
Autres impôts et taxes	14	<b>15</b>	31	3,5	4,9
Dotation globale de fonctionnement	98	<b>107</b>	158	24,7	24,9
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	283	<b>309</b>	501	en % des charges	
dont : Charges de personnel	126	<b>137</b>	198	44,4	39,6
Achats et charges externes (charges à caractère général)	73	<b>80</b>	145	25,7	28,9
Charges financières	15	<b>17</b>	25	5,5	4,9
Autres charges gestion courante	43	<b>46</b>	69	15,1	13,7
RESULTAT COMPTABLE = A - B	112	<b>122</b>	136		
<b>Opérations d'investissement</b>					
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	534	<b>583</b>	436	en % des ressources	
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	200	<b>218</b>	82	37,5	18,7
Subventions reçues	157	<b>172</b>	85	29,4	19,4
FCTVA (Fond de Compensation TVA)	53	<b>58</b>	32	9,9	7,3
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	518	<b>565</b>	435	en % des emplois	
dont : Dépenses d'équipement	476	<b>520</b>	293	92,0	67,3
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	41	<b>44</b>	66	7,9	15,2
<b>Éléments de Fiscalité</b>					
Potentiel fiscal (population = 925 habitants)	493	<b>533</b>	438	taux	Taux moyen
Produits foncier bâti	66	<b>73</b>	94	10,1	14,8
Produits foncier non bâti	7	<b>8</b>	28	46,5	44,4
Produits taxe d'habitation	46	<b>50</b>	84	5,4	10,8
<b>Autofinancement</b>					
Excédent brut de fonctionnement	127	<b>139</b>	157	en % des prod. de fonct.	
Capacité d'autofinancement (CAF)	112	<b>122</b>	137	32,8	24,6
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	71	<b>77</b>	71	28,8	21,5
<b>Endettement</b>					
Encours de la dette au 31/12/2004	476	<b>519</b>	521	en % des prod. de fonct.	
Annuité de la dette	56	<b>61</b>	90	120,4	81,8
<b>Fonds de Roulement</b>					
	210	<b>229</b>	212	14,2	14,1

Nota : Pour faciliter la comparaison, la moyenne nationale de la catégorie à laquelle appartient la commune figure sur ce tableau. Pour déterminer les différentes strates de moyenne, il est tenu compte, d'une part, du critère de population, d'autre part, de l'appartenance de la commune à un groupement fiscalisé (Taxe Professionnelle Unique).

Il convient de souligner que, si ces informations offrent des éléments de référence, elles doivent être considérées avec certaines réserves qui tiennent à la diversité des communes, de leurs activités et des modalités de leurs interventions. Les résultats comptables sont en effet conditionnés par un grand nombre d'éléments externes dont il n'est pas aisé de déterminer avec précision l'influence.

N'oubliez pas de retrouver cette page informative et d'autres informations de votre commune ainsi que l'actualité de votre intercommunalité sur le site Internet de Riom-Communauté à l'adresse suivante : <http://www.riom-communaute.fr/>